

Section Bac	Comptabilité		
Nom de l'UE	Procédures fiscales		
Nom du professeur	Ch. T'Sjoen		
Niveau	3	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	30	Pré requis pour	/
Langue de cours	français	Crédits ECTS	3

Objectifs du cours

- Déterminer quelles sont les obligations déclaratives des contribuables ;
- Connaître les droits et obligations des contribuables dans le cadre d'un contrôle fiscale ;
- Connaître l'étendue et les limites des pouvoirs d'investigation de l'administration fiscale ;
- Déterminer quelles sont les recours administratifs / judiciaires dont disposent les contribuables pour contester un impôt enrôlé à leur charge ;
- Connaître les modalités de recouvrement de l'impôt.

Contenu du cours

- Notions d'enrôlement, de période imposable et d'exercice d'imposition ;
- Déclaration ;
- Conservation des documents ;
- Pouvoirs d'investigation de l'administration ;
- Moyens de preuve de l'administration ;
- Rectification et taxation d'office ;
- Etablissement de l'impôt et délais d'imposition ;
- Réclamations et recours ;
- Recouvrement :
- Garanties.

Méthodologie

Apprentissage en partant de situations problèmes, de cas pratiques et de textes de loi.

Supports

- Notes de cours
- Code fiscal
- Jugements et arrêts de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de contrôles et de litiges fiscaux en impôts directs (impôt des personnes physiques et des sociétés),

- de déterminer si les règles de procédure fiscale ont été respectées ;

- de concevoir une démarche pratique et argumentée pour défendre les intérêts de l'entreprise, objet du contrôle fiscal ;
- de justifier ses choix au moyen des dispositions du Code des impôts sur les revenus et d'expliquer les conséquences légales qui en découlent ;
- de connaître les modalités du recouvrement de l'impôt.

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Examen de 1 ^{ère} session	Examen 2 ^{ème} session
100 %	100 %